

du Pape, le pouvoir de lier et de délier ; ils ne reconnurent qu'au Concile le droit de décider en dernier ressort les questions de foi et de discipline : ils prétendirent qu'il lui appartenait de juger et de déposer le Pontife Romain.

Gerson, plus que tout autre, travailla activement à propager ces principes non moins contraires à la droite raison qu'à l'Evangile. Il s'en fit le défenseur acharné, à Pise et à Constance : il les développa dans de nombreux traités, où, le plus souvent, la logique fait place à la passion.

" *Beaucoup* de docteurs, s'écriait-il, ont donné jusqu'ici *un monstrueux et horrible scandale*, en enseignant que le Pape n'est pas soumis au Concile général, qu'il ne peut être jugé que par lui ; que, sans le Pape, un Concile ne peut être ni convoqué, ni confirmé et que, le Pontife Romain étant au dessus des lois, personne n'a le droit de lui dire : Pourquoi agis-tu ainsi ? "

Quelques années plus tard, ces théories, mises en pratique au sein du conciliabule de Bâle, y enfantaient les plus criminels attentats. Une poignée de docteurs, dont une vingtaine seulement étaient évêques, persistaient, malgré le Pape, à tenir un prétendu concile : ils citaient à leur tribunal le Chef incontesté de l'Eglise, le condamnaient par contumace et élisait, à sa place, l'antipape de Ripaille, Félix V.

Voilà les doctrines et les tendances contre lesquelles saint Jean de Capistran et les Frères-Mineurs devaient combattre avec une si persévérante énergie. Et, dans ces luttes passionnées entre les Gallicans et les " Ultramontains, " entre les adversaires de Rome et l'Ordre de Saint, François, veut-on savoir de quel côté se trouvèrent les défenseurs de la liberté, les ennemis de la tyrannie, les champions de l'indépendance du clergé, les soldats de la justice et du droit ? Il suffit d'ouvrir l'histoire.

Ces Gallicans, en effet, si fiers et si arrogants envers le Pape, se montrèrent les humbles adulateurs de l'absolutisme royal : ils apprirent aux monarques chrétiens à disposer, au gré de leur orgueil et de leurs caprices, des biens, de la personne, de la vie même de leurs sujets. Avec leur complicité, un despotisme sans contrôle et sans frein se substitua, peu-à-peu, à la monarchie tempérée de Charlemagne et de saint Louis, pour aboutir aux orgies de la Régence et à la sanglante réaction de la Révolution française.

Ces hommes toujours prêts à proclamer le Pape soumis aux